

Indicateurs de gestion des déchets (IGD) en Province sud pour l'année 2019

Février 2021



Les indicateurs de gestion des déchets, qu'est ce que c'est ?

PROVINCE SUD

- Au regard de ses compétences, la province Sud met en œuvre la **politique publique de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)**;

ACTEURS

- Les acteurs de la gestion des déchets en province Sud sont nombreux (collectivités, chambres consulaires, opérateurs, ...). Chacun suit, collecte ou traite des flux spécifiques à des niveaux différents.

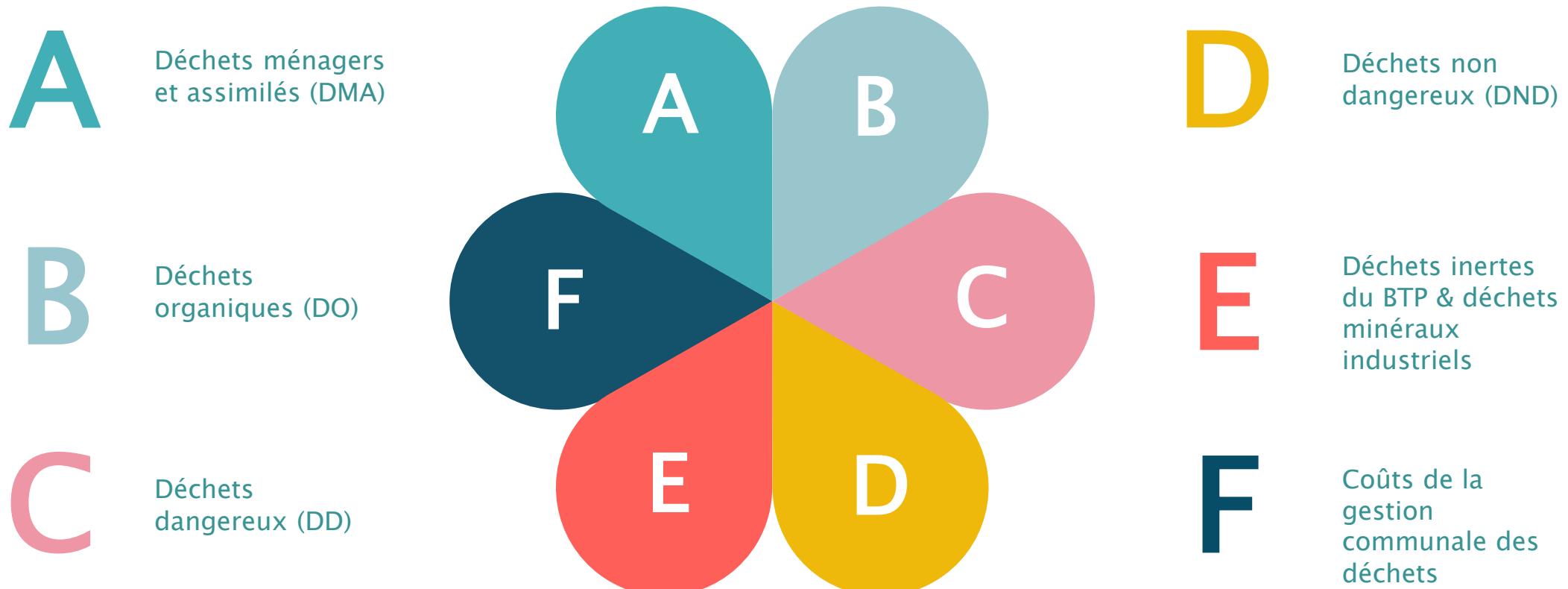
SPPGD

- Dans le cadre du **Schéma Provincial de Prévention et de Gestion des Déchets 2018-2022**, a été développé un système chiffré **d'indicateurs** visant à évaluer la démarche de modernisation engagée sur le territoire.

INDICATEURS DE GESTION DES DÉCHETS

- Ainsi, depuis plusieurs années des données sont **collectées, centralisées, consolidées** afin de suivre l'évolution des objectifs définis dans la **politique publique de prévention et de gestion des déchets**.

6 grandes familles d'indicateurs



→ 24 indicateurs principaux

Une collecte de données auprès de :

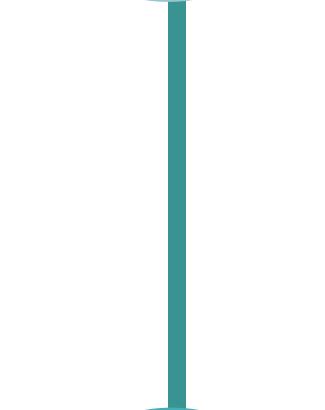




Quelques chiffres à **REtenir**

Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les déchets organiques (DO)



2019

391 KG

De déchets ménagers et assimilés produits par an par habitant en Province Sud

15,37%

Part de déchets organiques valorisés (sur la totalité du gisement) en Province Sud

Les déchets non dangereux (DND)



31%

Part de déchets non dangereux, non inertes et non organiques valorisés (sur la totalité du gisement)

Les déchets dangereux (DD)



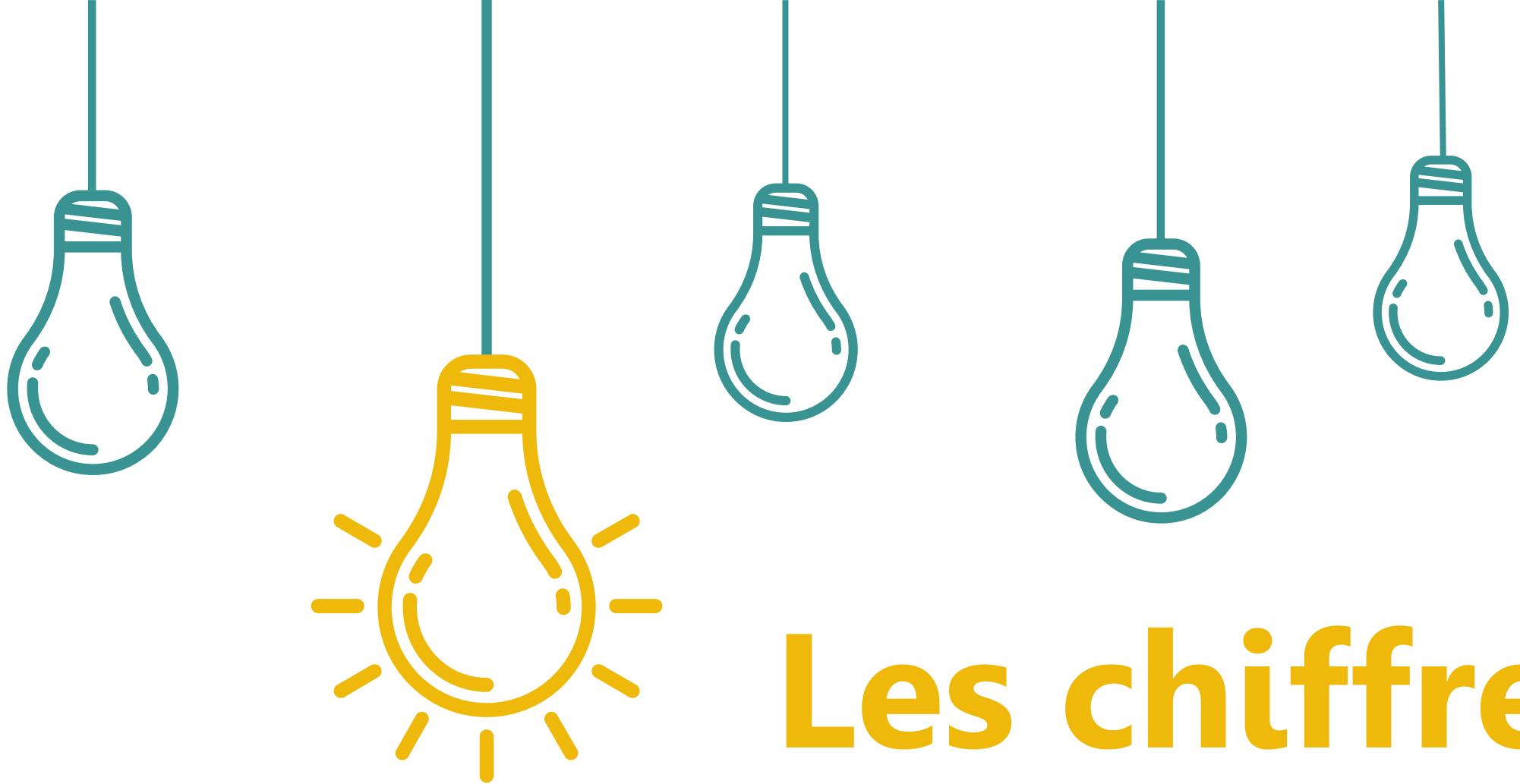
6 820 tonnes
De déchets dangereux exportés

Les déchets inertes du BTP et les déchets minéraux industriels



498 631 tonnes

De déchets inertes
enfouis



Les chiffres EN DÉTAIL



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

EN 2019

Quantité totale de
DMA collectés

78 140
tonnes

Quantité totale de
DMA par habitant

391
kg/hab.an

Quantité des DMA
collectés en Porte À
Porte (PAP)

59 920
tonnes

Quantité des DMA
collectés en PAV et
Quai d'Apport
Volontaire (QAV)

18 221
tonnes

PAP : Porte à porte (collecte en)

PAV : Point d'apport volontaire

QAV : Quai d'apport volontaire



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

EN 2019

Part des DMA collectés en
Porte À Porte (PAP)

Part des DMA collectés en
PAV et Quai d'Apport
Volontaire (QAV)

77 %

23 %

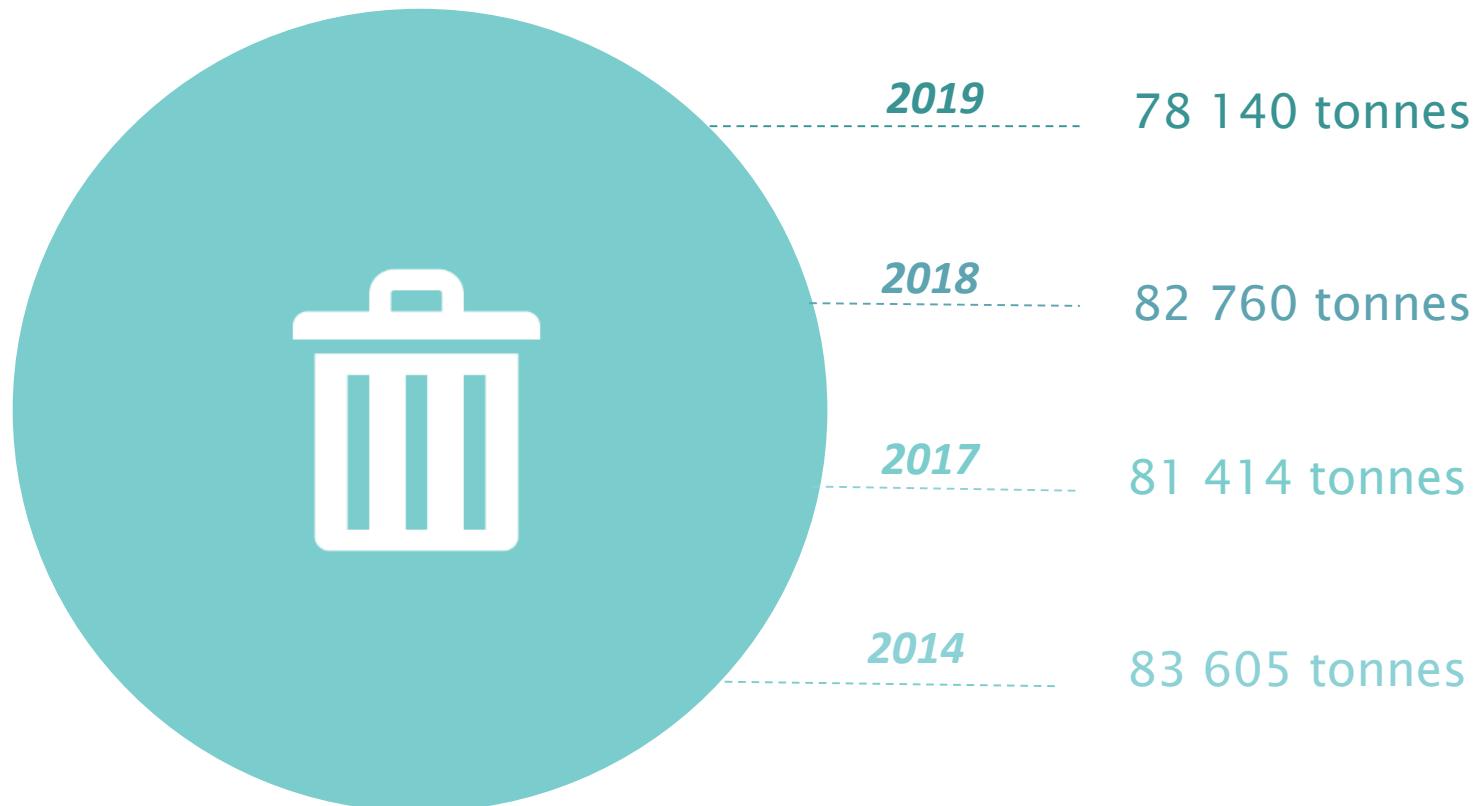
PAP : Porte à porte (collecte en)

PAV : Point d'apport volontaire

QAV : Quai d'apport volontaire

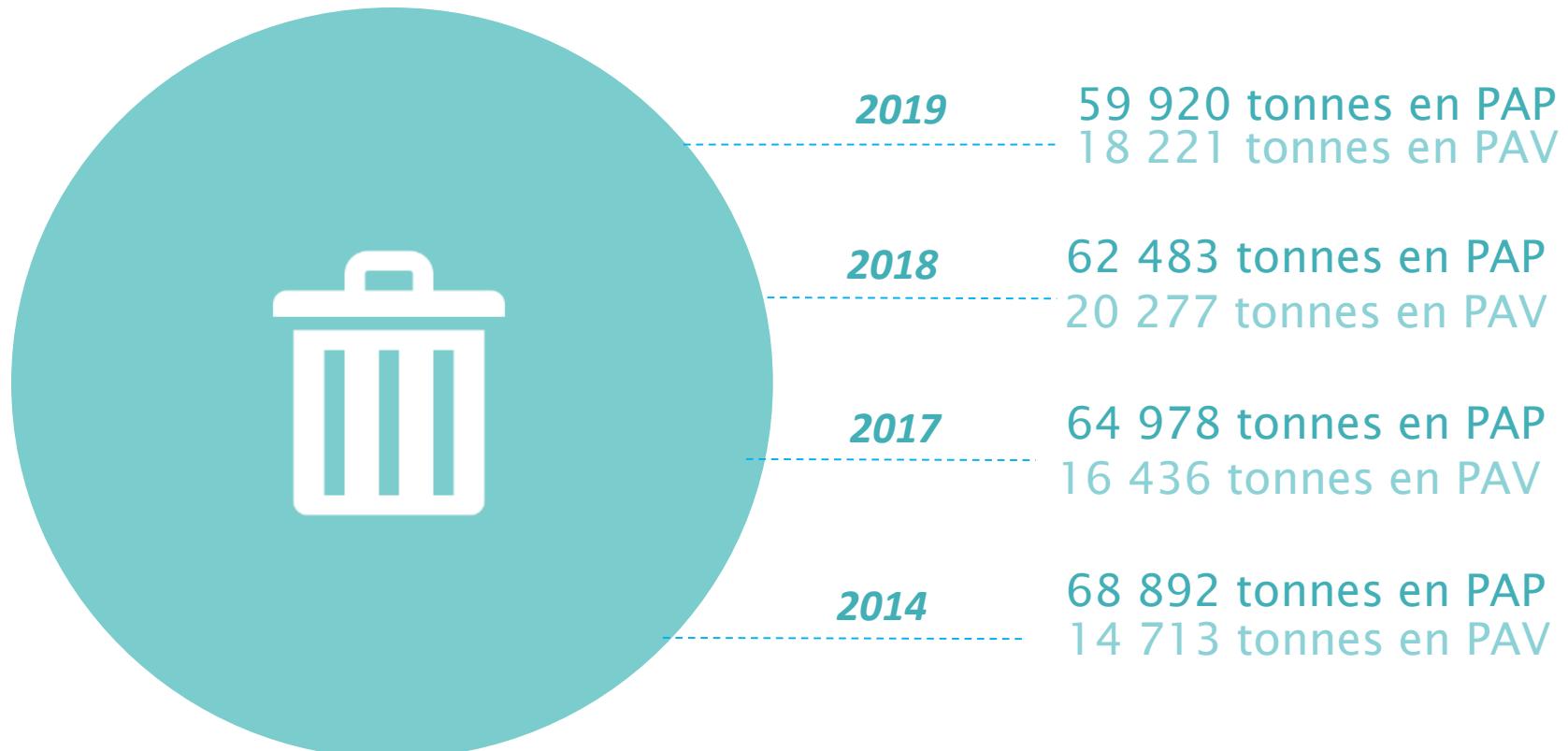
LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

- La quantité totale de déchets DMA collectée.



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

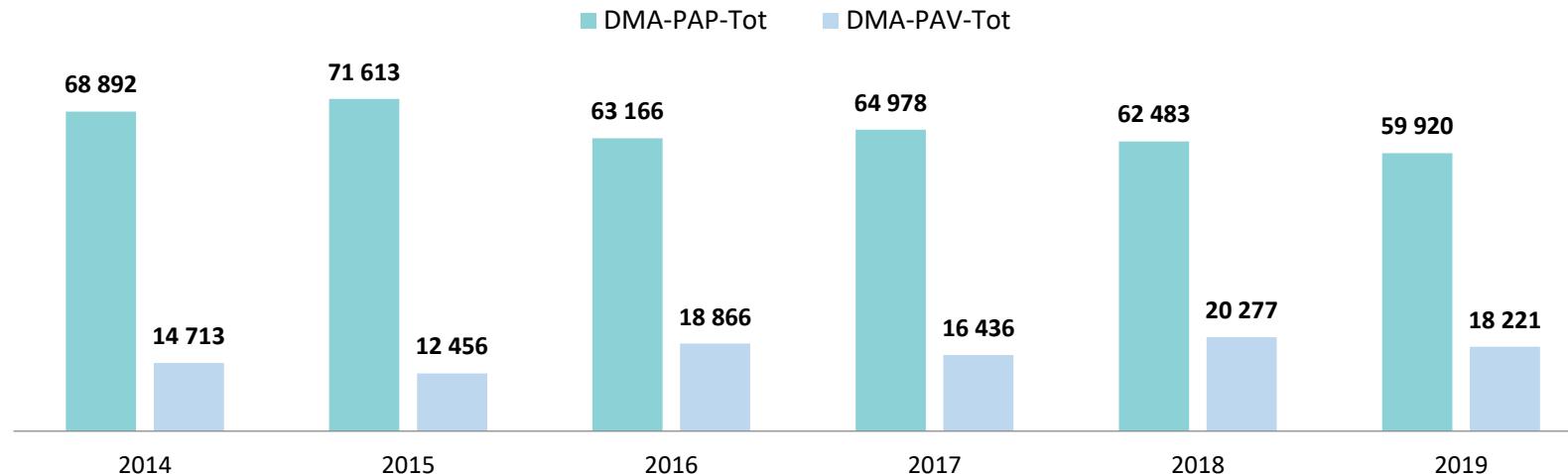
- La quantité de déchets DMA collectée en PAP et PAV





LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Déchets Ménagers et Assimilés collectés en PAP et PAV-QAV (en tonnes)



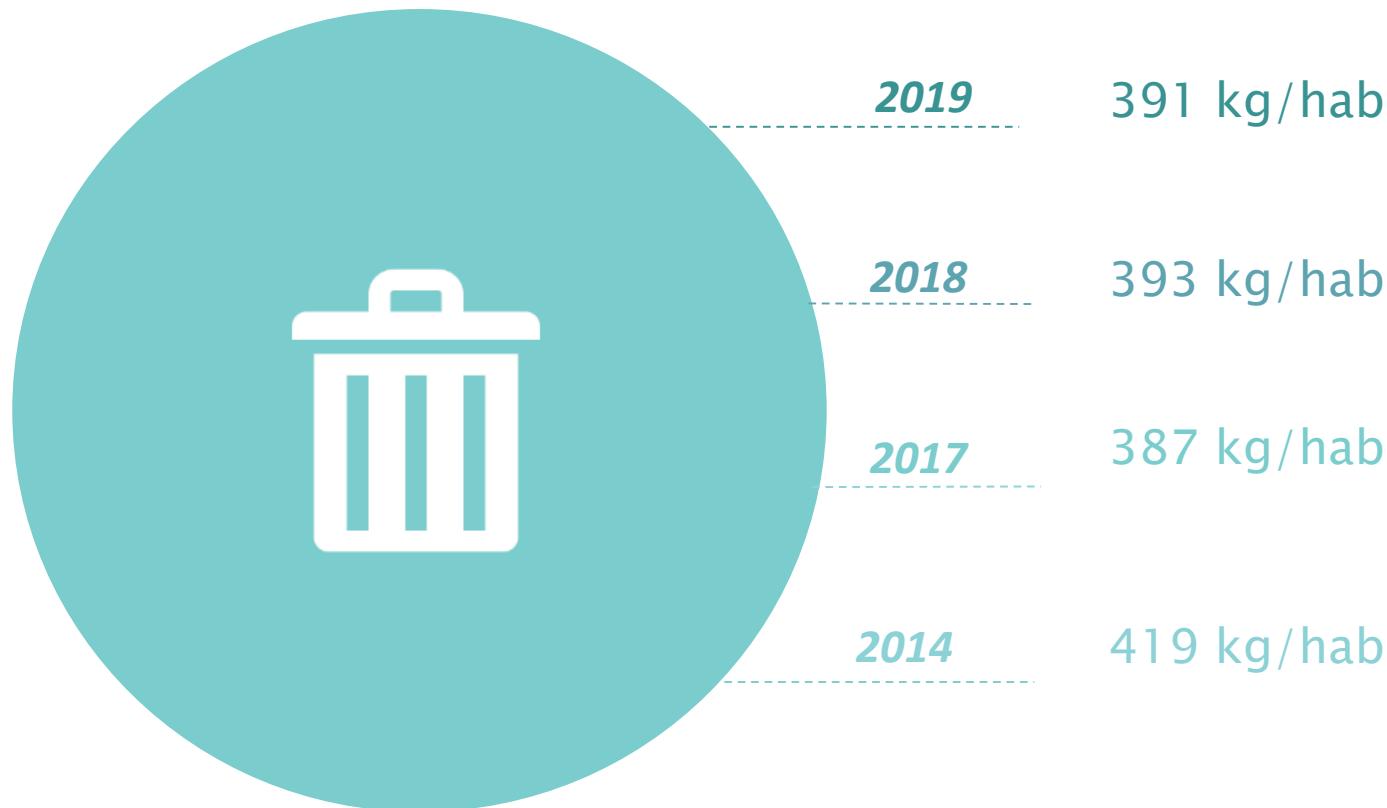
- La part de collecte en PAP diminue de 2,75%, tandis que la part des PAV a augmenté de 4,37% sur la période 2014-2019.

Cela peut s'expliquer par :

- le déploiement de point de collecte pour les déchets recyclables
- la fréquentation en hausse des déchèteries
- les modifications des modes de collecte des déchets verts du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

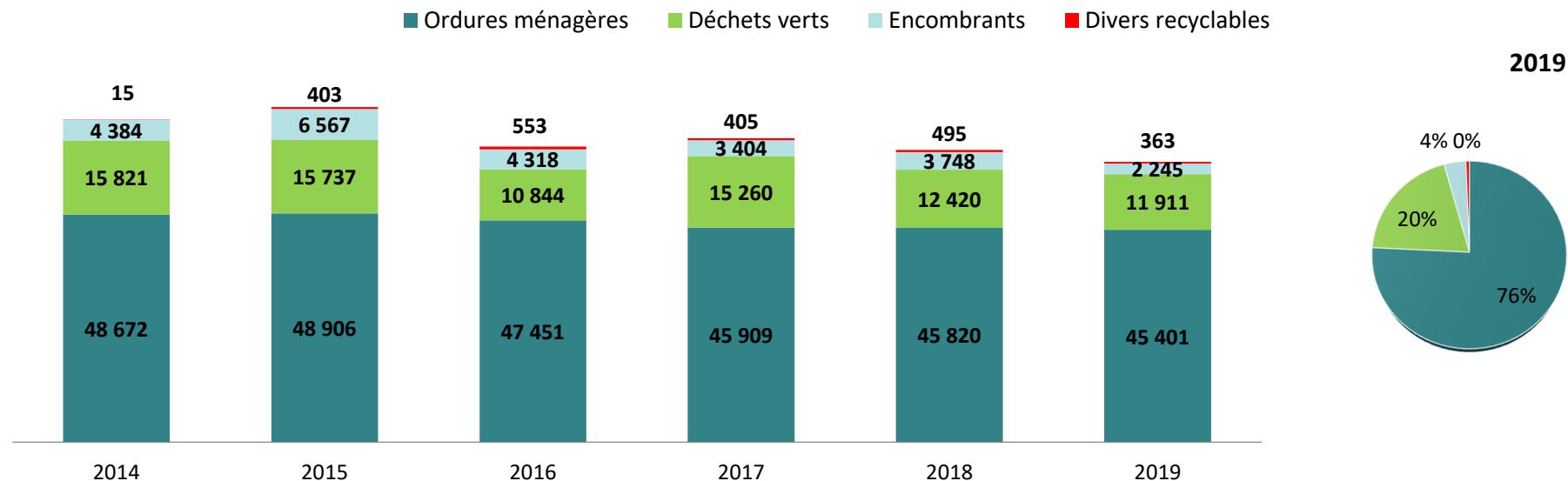
- La quantité de déchets DMA collectée (PAP+PAV) par habitant présente une tendance générale à la baisse entre 2014 et 2019.





LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

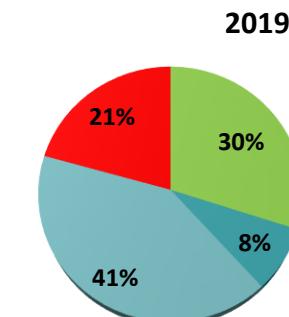
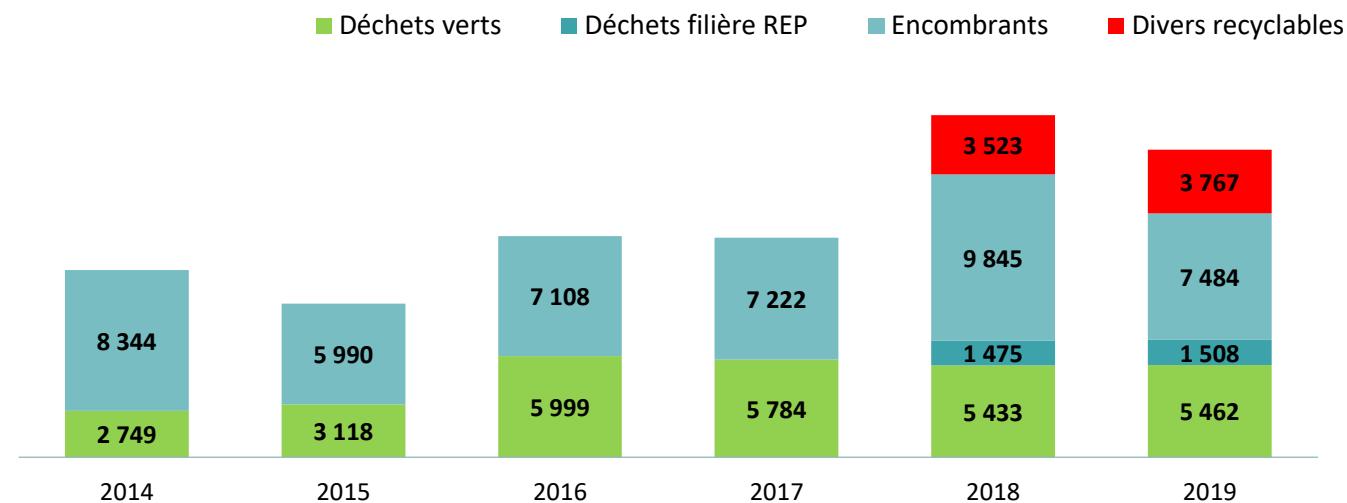
Répartition de la production de déchets ménagers et assimilés par type de déchets en PAP (en tonnes)





LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Répartition de la production de déchets ménagers et assimilés par type de déchets en PAV-QAV (en tonnes)





LES DÉCHETS ORGANIQUES (DO)

EN 2019

Quantité de DO
totaux produits

Quantité de DO
valorisés

Quantité de
déchets verts
(DV) collectés

Quantité de
déchets verts
(DV) valorisés

Quantité de déchets
de l'assainissement
des produits

Production
estimée
d'effluents
d'élevages

89 873
tonnes

4 718
tonnes

23 736
tonnes

6 034
tonnes

19 715
tonnes

40 000
tonnes



LES DÉCHETS ORGANIQUES (DO)

EN 2019

Part de DO collectés
valorisés

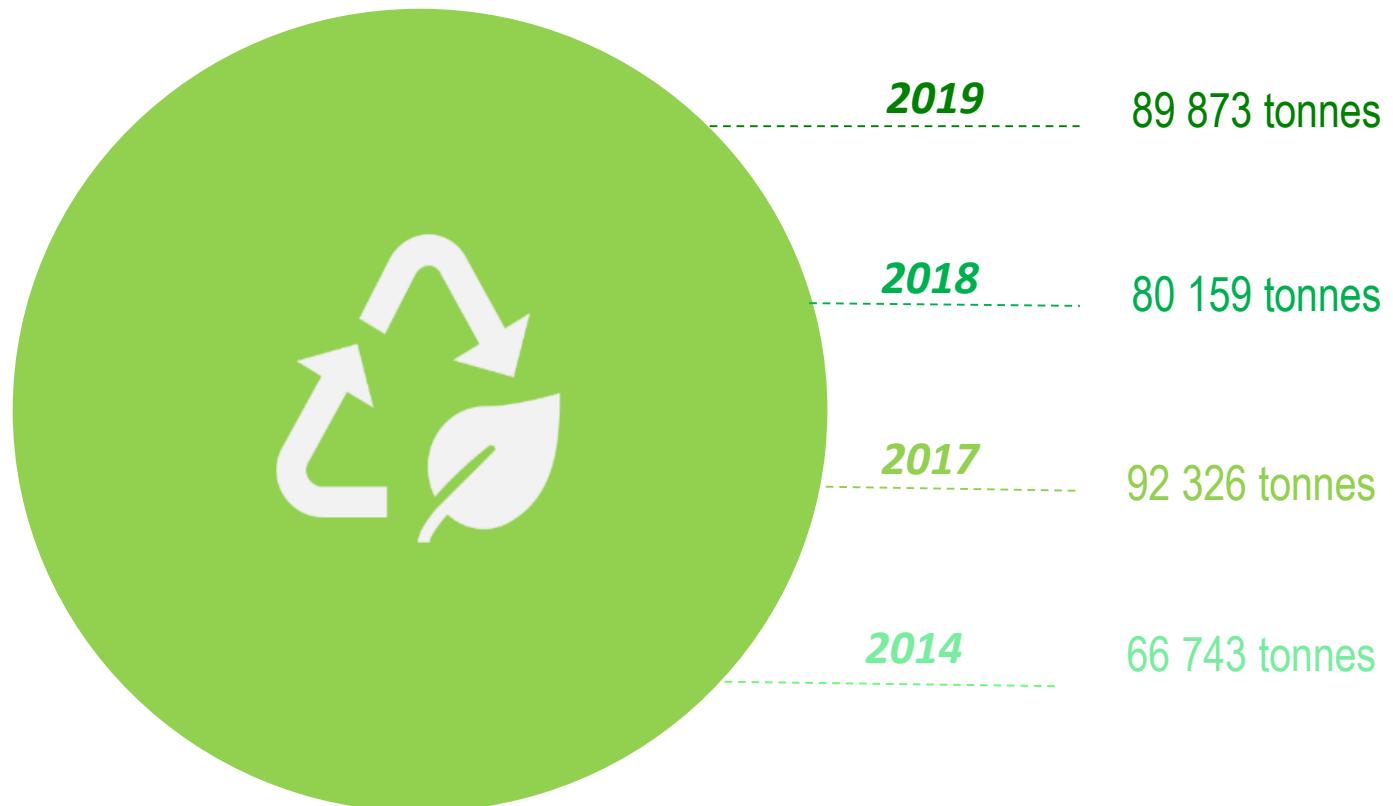
Part de déchets verts
(DV) collectés valorisés

15,37 %

25 %

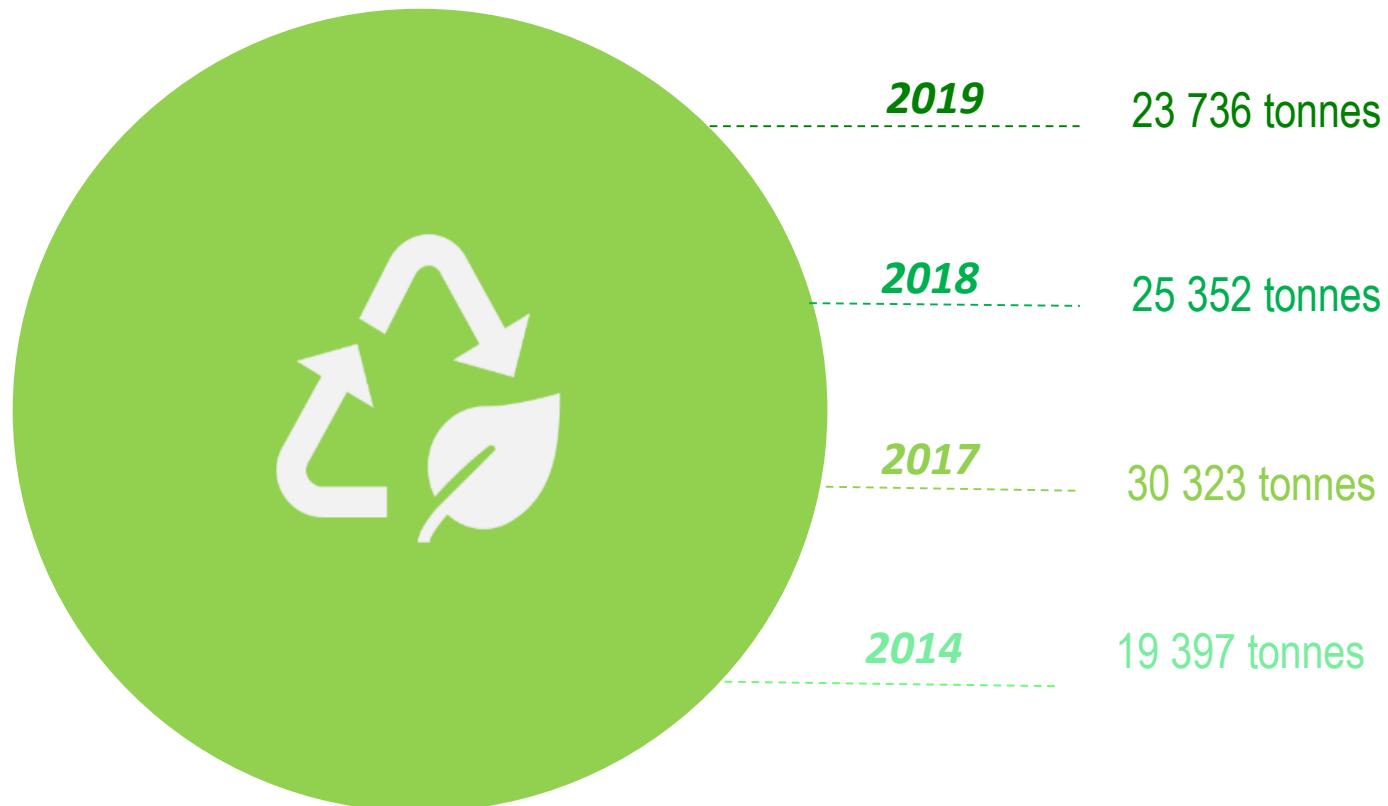
LES DÉCHETS ORGANIQUES (DO)

- La quantité totale de déchets organiques



LES DÉCHETS ORGANIQUES (DO)

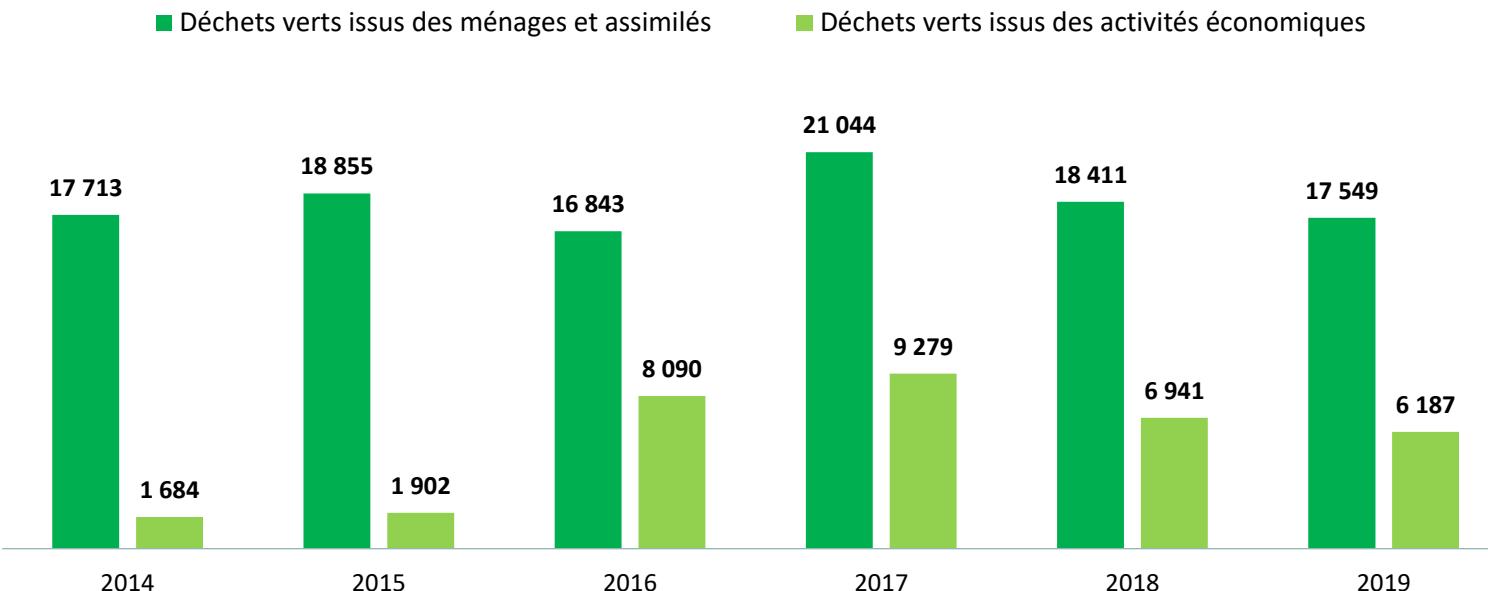
- La quantité totale de DV collectés.



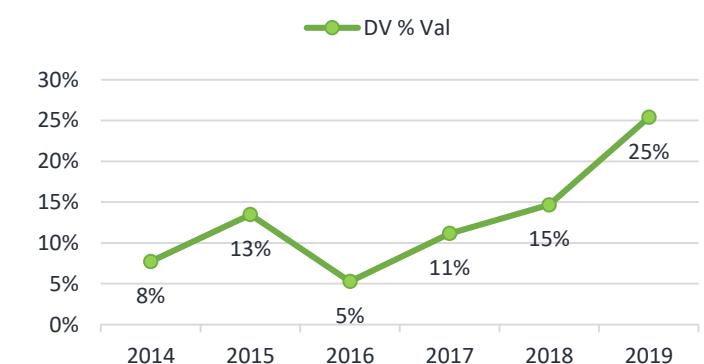


LES DÉCHETS ORGANIQUES (DO)

Quantité de déchets verts collectés



Déchets verts valorisés



- Sur la période 2014-2019, l'évolution des tonnages de déchets verts collectés est de l'ordre de 4%. Cette évolution n'est pas progressive, elle connaît une certaine variabilité probablement expliquée par les conditions météorologiques.
- Le taux de valorisation des déchets vert est en augmentation depuis 2016, atteignant 25% en 2019 grâce à la structuration de la filière et l'émergence de projets.

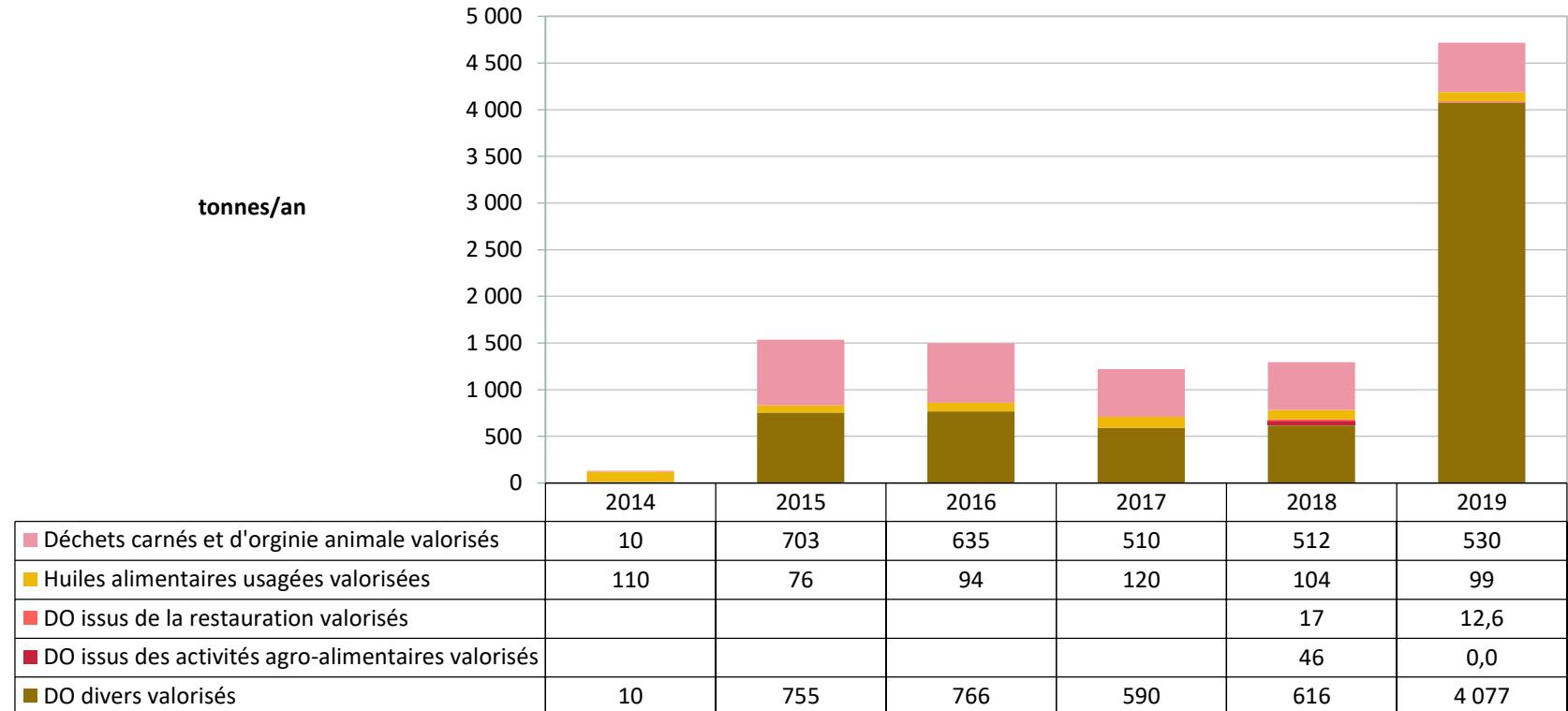


LES DÉCHETS ORGANIQUES (DO)

- L'année 2019 est marquée par une nette augmentation de la valorisation de déchets organiques divers correspondant à une augmentation importante de la production des déchets liquides biodégradables. ***

tonnes/an

Evolution de la quantité de déchets organiques (DO) valorisés
(hors déchets verts et effluents d'élevage)





LES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

EN 2019

Quantité totale de DND par habitant

Quantité de DND enfouis en ISD

Quantité de DND non inertes non organiques produits

Quantité de DND non inertes non organiques valorisés

Quantité de DND non inertes non organiques exportés

Quantité de pneus collectés

Quantité de pneus valorisés

333
kg/hab.an

135 759
tonnes

66 546
tonnes

20 659
tonnes

10 119
tonnes

4 505
tonnes

4216
tonnes



LES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

EN 2019

Part de DND non inertes
non organiques
valorisés

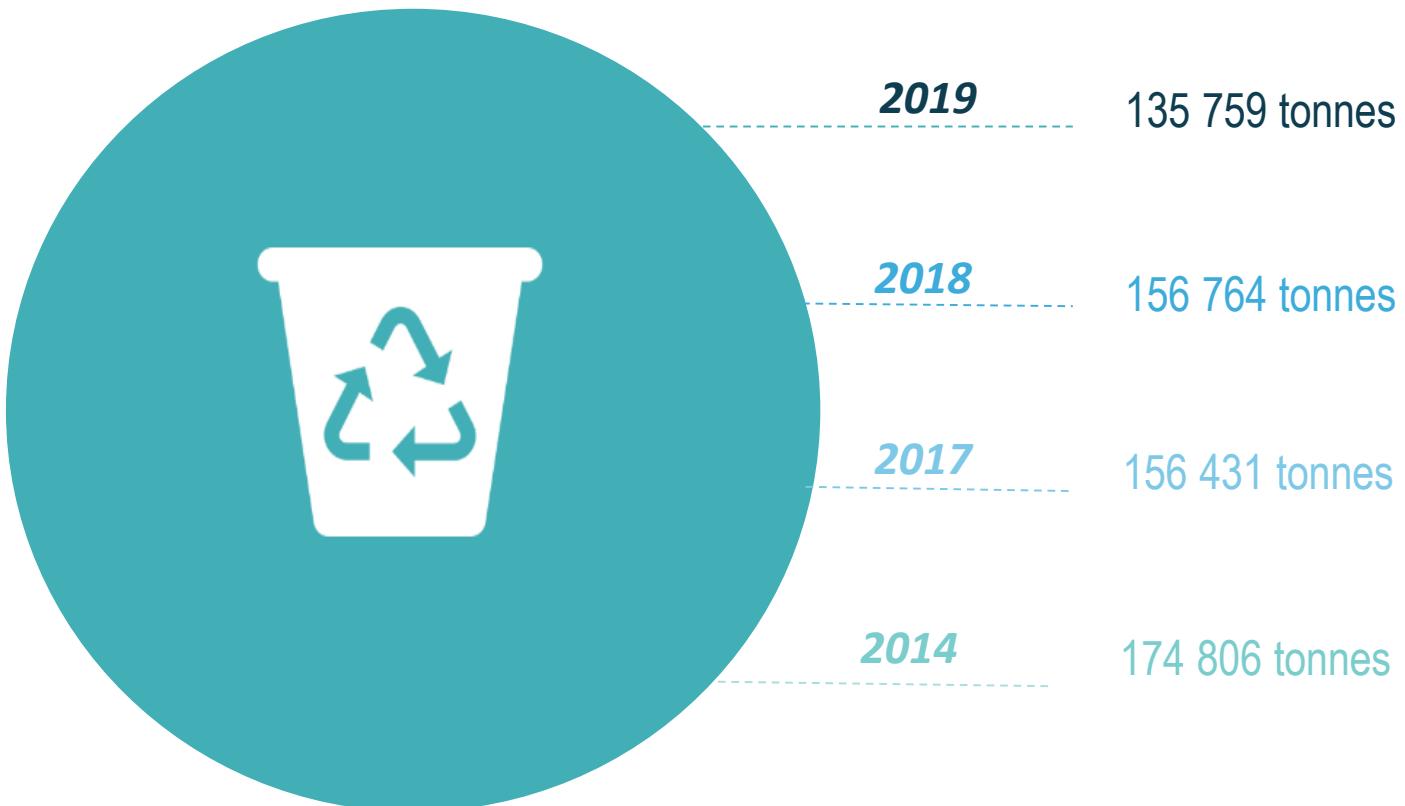
31%

Part de pneus valorisés

94%

LES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

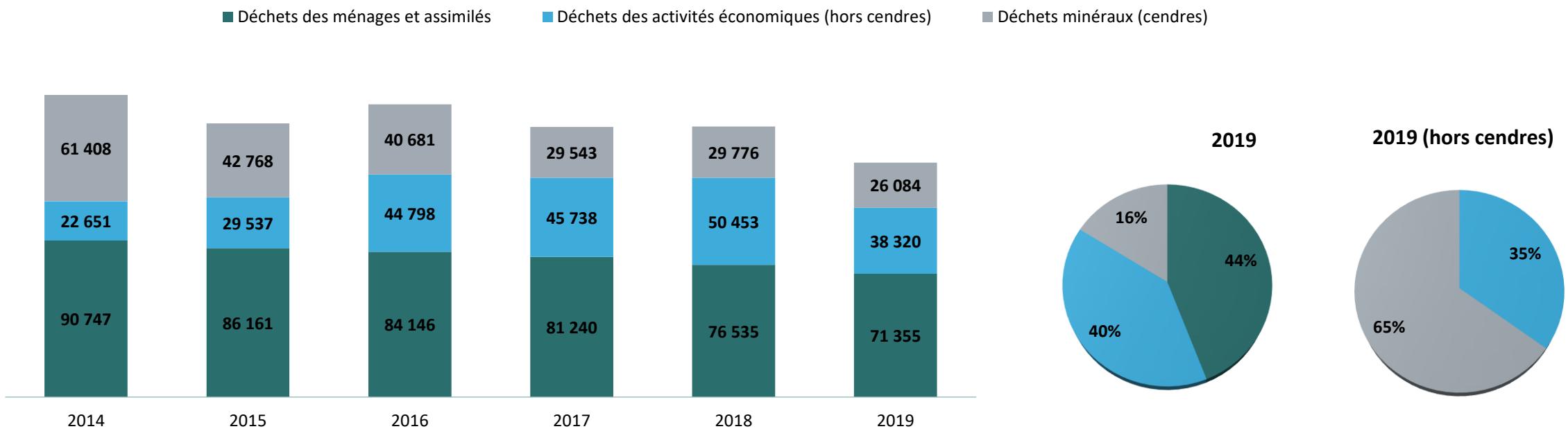
- Quantité totale de DND enfouis à l'ISD Gadjì





LES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

Quantité de DND enfouis à l'ISD de Gadji selon leur provenance (en tonnes)

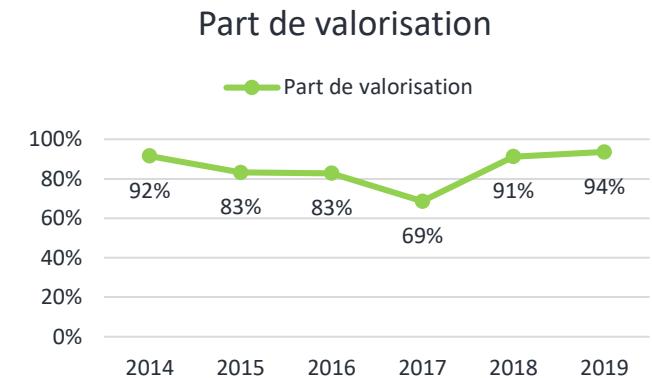
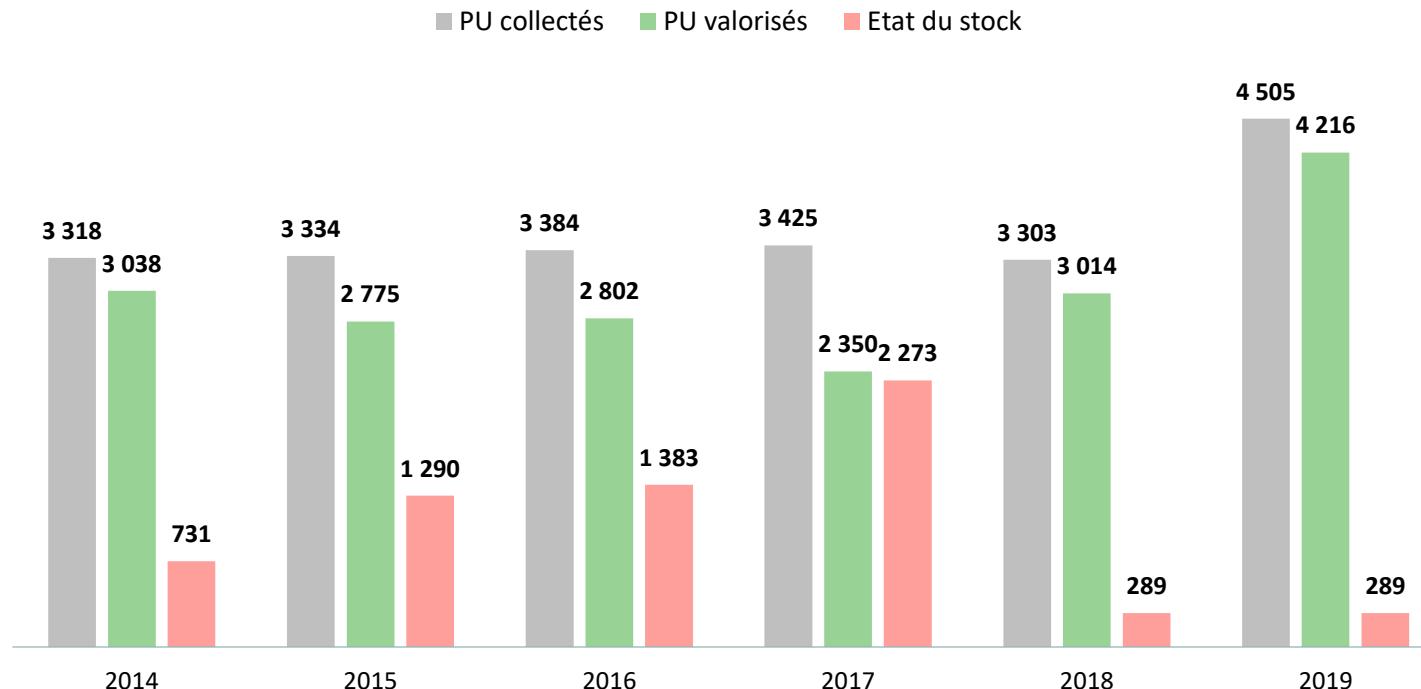


- La tendance générale de la quantité de déchets non dangereux (DND) enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets (ISD) de Gadji est à la diminution sur la période 2014 – 2019.
- Les proportions entre les déchets non dangereux (DND) produits par les ménages (65%) ou les professionnels (35%) présentent peu de variation d'année en année (hors cendres).



LES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

Collecte et débouché des pneus usagés (PU) en tonnes



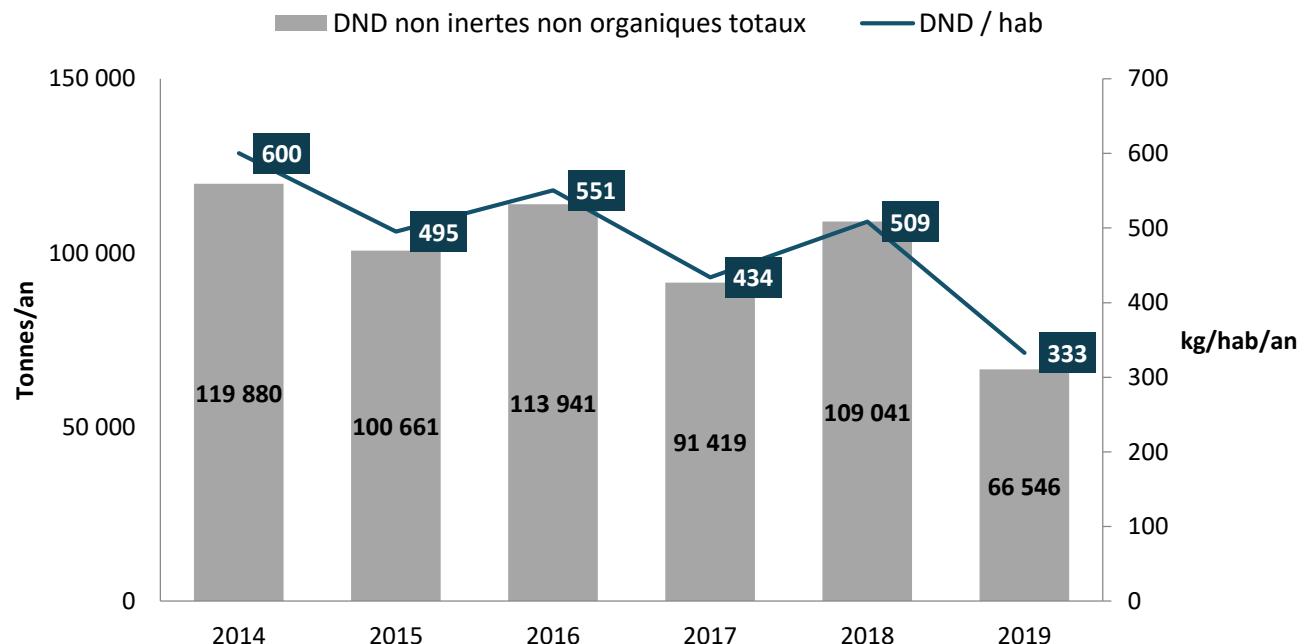
- La part de valorisation locale des pneus usagés est importante sur l'ensemble de la période 2014-2019. Cela étant, pour 2019 les données de tonnages exportées divergent en fonction des sources nécessitant la prise en compte relative de ces données.



LES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

- Les données de cette année statistique 2019 n'ont été que partiellement transmises par les opérateurs de traitement de ces déchets non dangereux. Cette absence affecte nettement la fiabilité de cet indicateur.

Evolution de la quantité de DND non inertes non organiques totaux





LES DÉCHETS DANGEREUX (DD)

EN 2019

Quantité de déchets
dangereux
Responsabilité Elargie
du Producteur (REP)
collectés

4 344 tonnes

Quantité de déchets
dangereux non REP
collectés

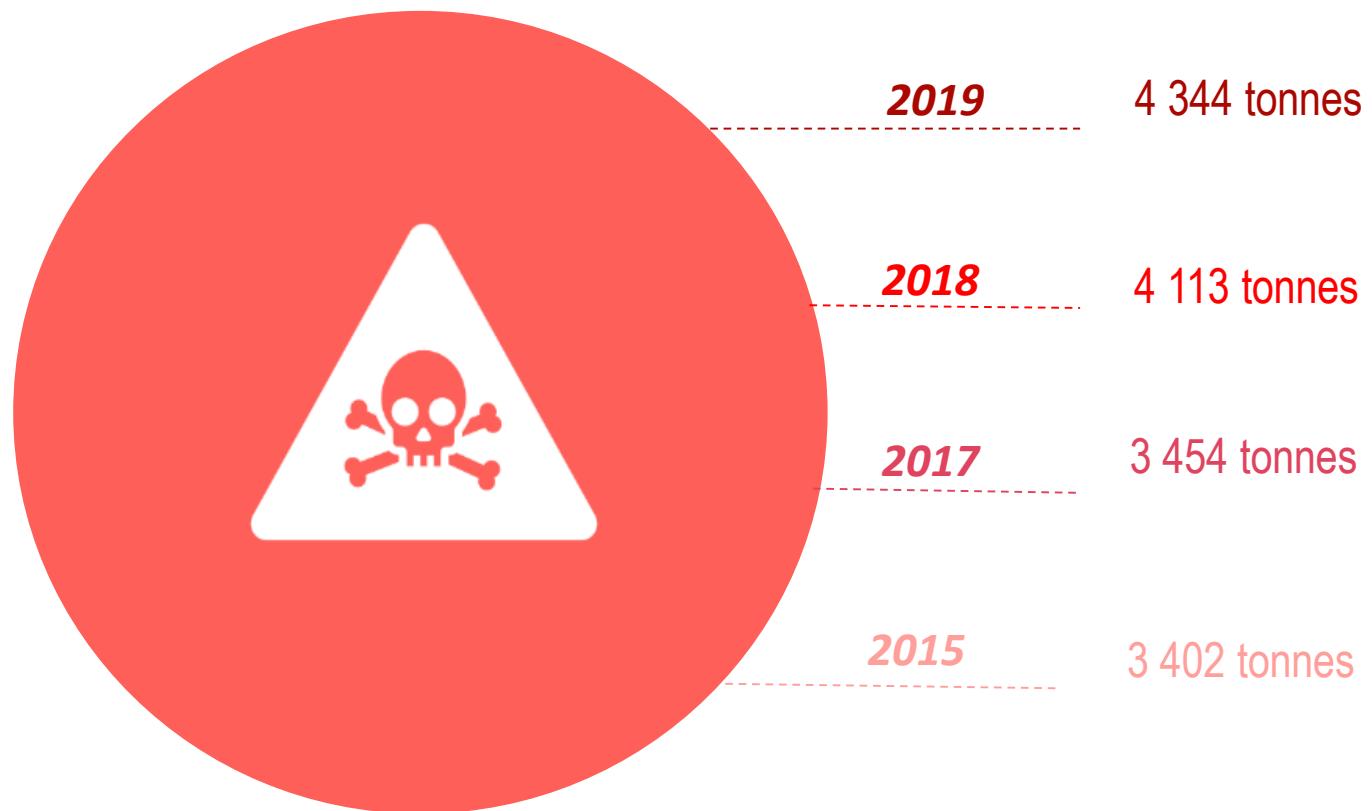
2 949 tonnes

Quantité de déchets
dangereux exportés

6 820 tonnes

LES DÉCHETS DANGEREUX (DD)

- Quantité totale de déchets dangereux REP collectés (*dont fraction dangereuse pour VHU et D3E*)

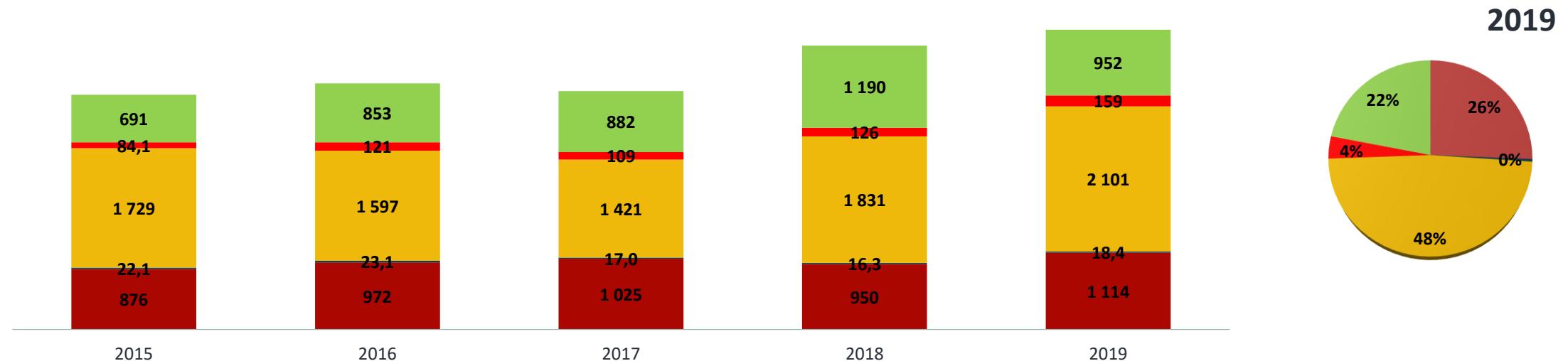




LES DÉCHETS DANGEREUX (DD)

Quantité de déchets dangereux REP collectés par filière (en tonnes)

■ AUP ■ PAU ■ HU ■ VHU - fraction dangereuse ■ D3E - fraction dangereuse

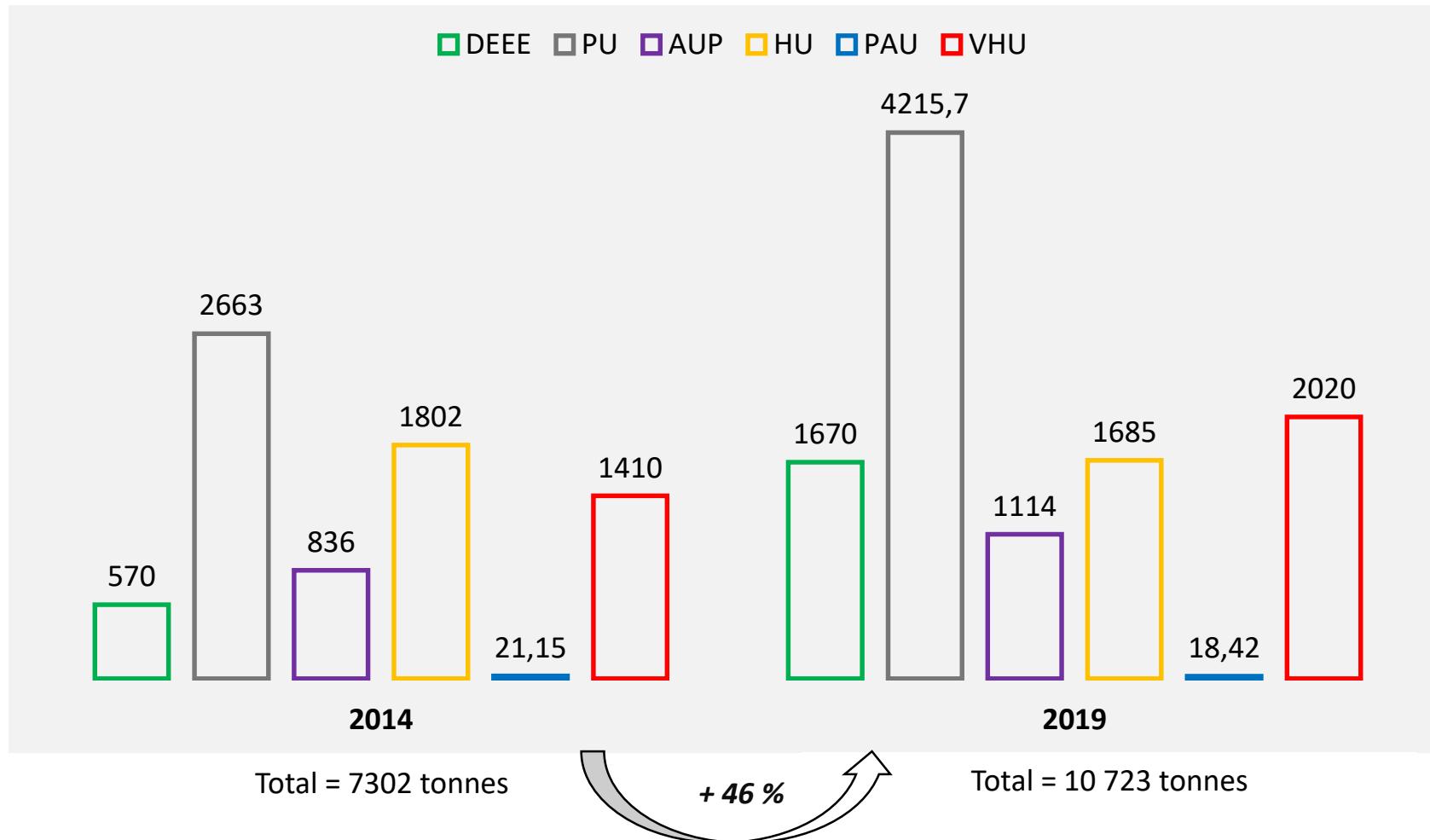


- Les quantités de déchets dangereux soumis aux principes réglementaires de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) n'ont cessé d'augmenter à des fins de traitement sur la période 2014-2019.
- La répartition des tonnages entre ces différentes filières REP restent quant à elle stable au cours de la période.



FILIÈRE REP DANS LE DÉTAIL

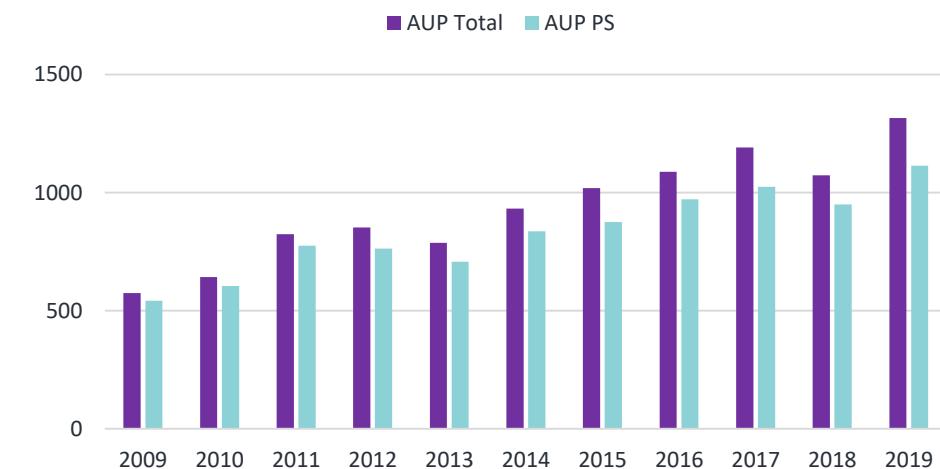
Quantité de déchets REP collectés en Province Sud (en tonnes)



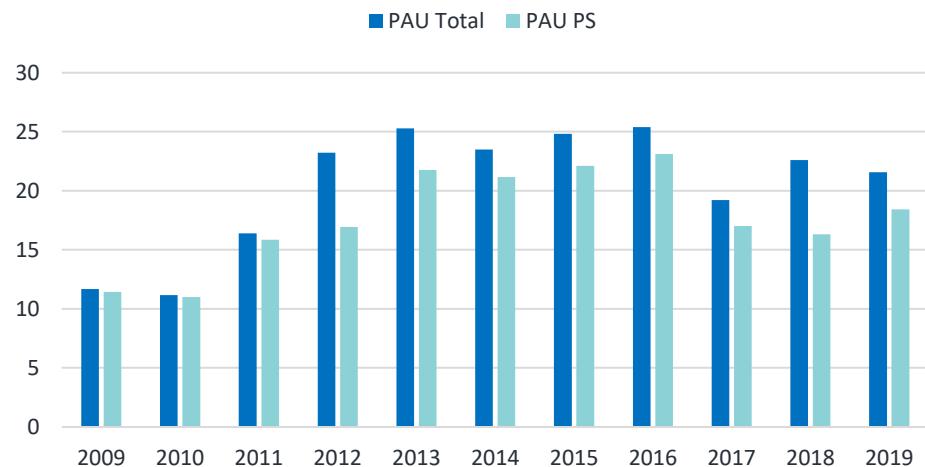


FILIÈRE REP DANS LE DÉTAIL

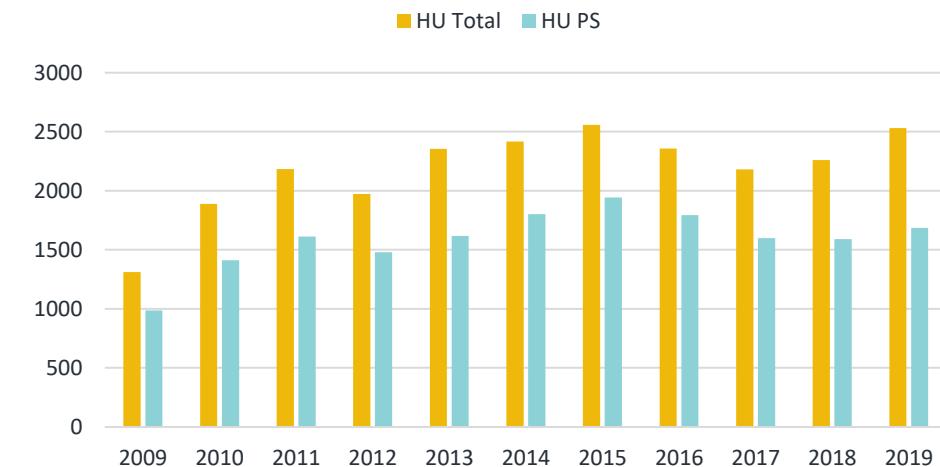
Accumulateurs usagés au plomb



Piles et accumulateurs usagés



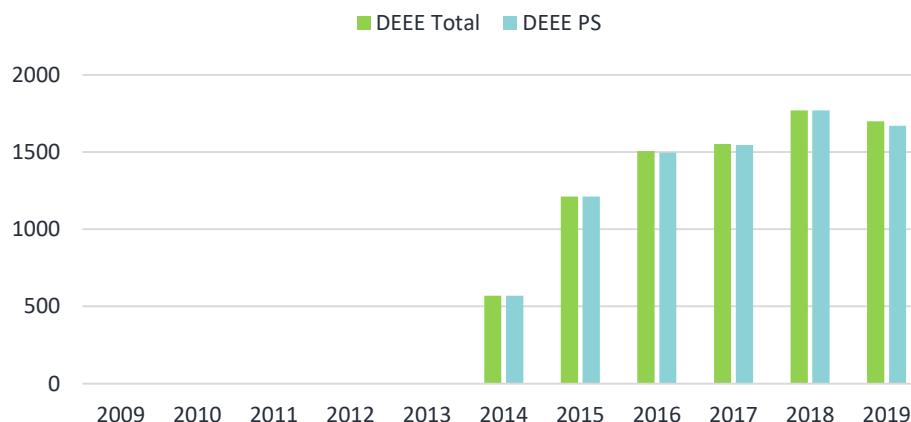
Huiles usagées



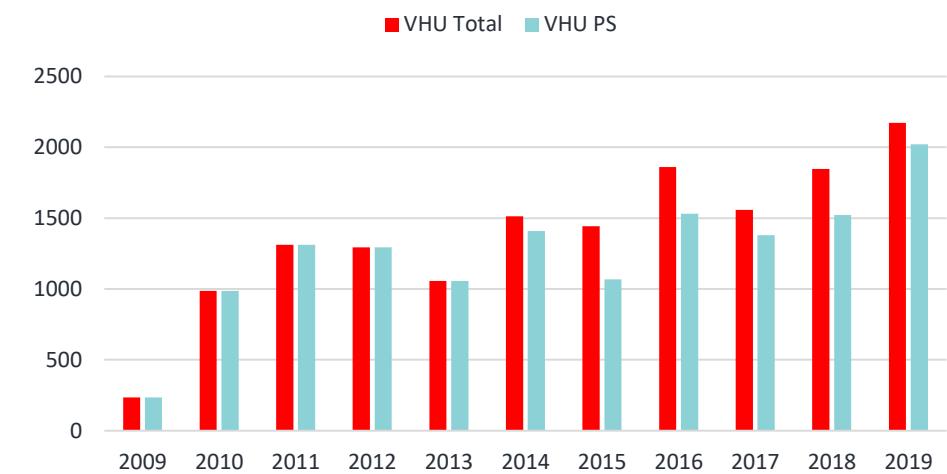


FILIÈRE REP DANS LE DÉTAIL

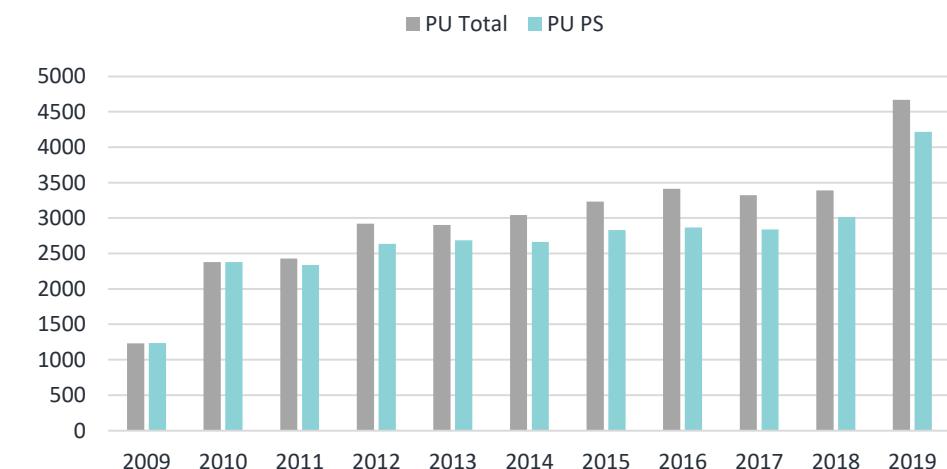
Déchets d'équipements électriques et électroniques



Véhicules hors d'usage



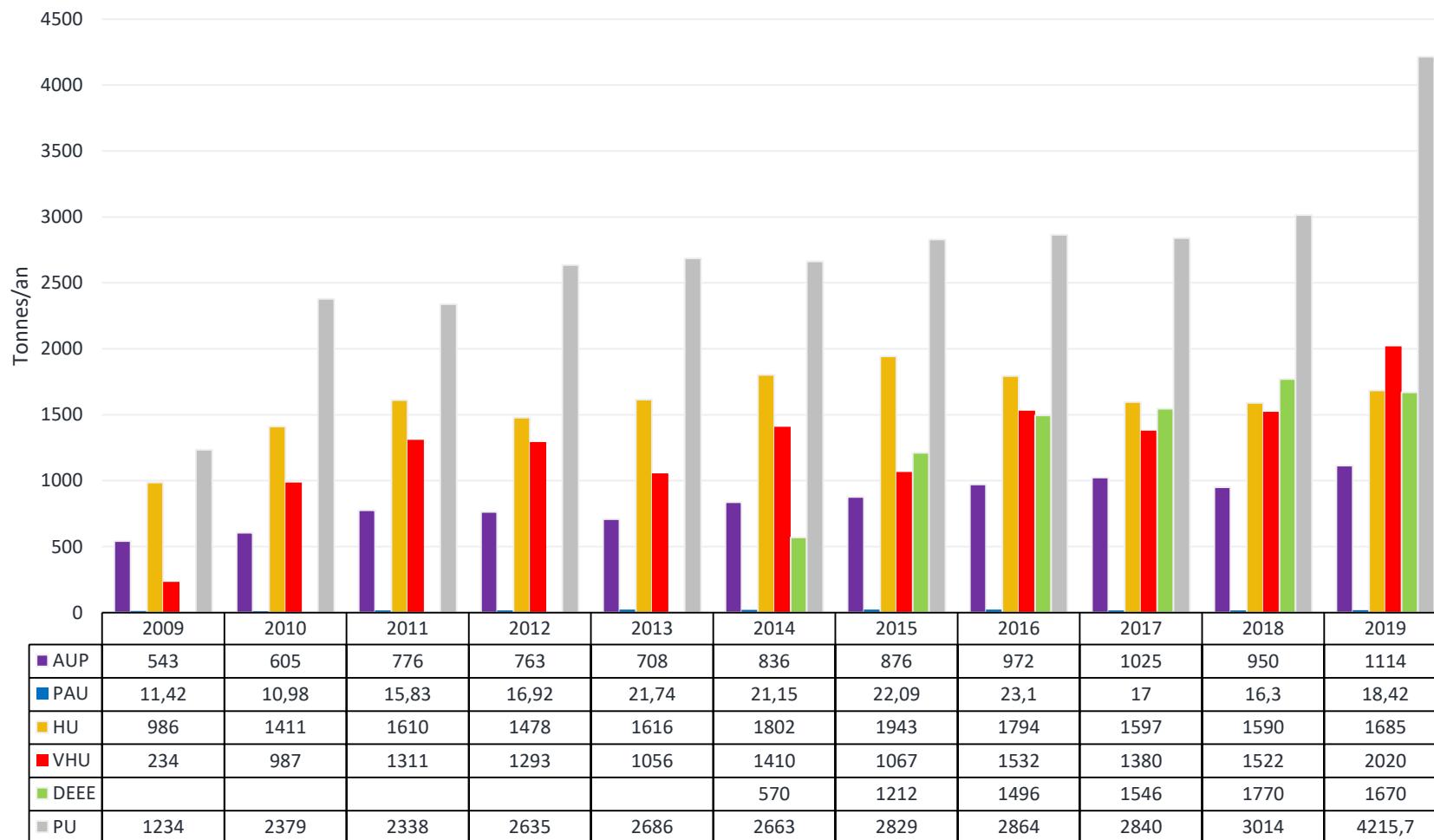
Pneus usagés





FILIÈRE REP DANS LE DÉTAIL

Les 6 filières REP de 2009 à 2019

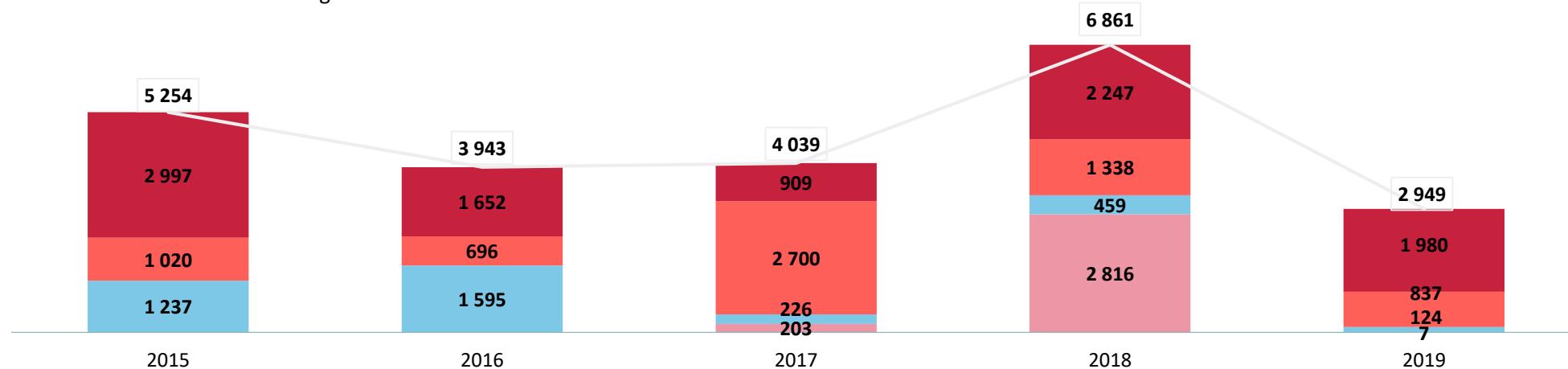




LES DÉCHETS DANGEREUX (DD)

Evolution des quantités de DD non REP collectés en province Sud

■ A4-Bâle - Boues de séparateurs HC, déchets de soins, médicamenteux, phytosanitaires, encres, solvants, produits chimiques
■ A3-Bâle - Déchets d'hydrocarbures, de fluides thermiques, de solvants organiques, PCB, PCT, goudrons bitumes
■ A2-Bâle - Déchets d'amiante, catalyseurs et cendres dangereuses de centrale T
■ A1-Bâle - Déchets métalliques et métallifères à l'exception des AUP, des PAU et des Lampes-D3E
— Tonnage totaux



- **
- En Nouvelle-Calédonie, les mouvements transfrontières de déchets dangereux sont régis par plusieurs textes nationaux, européens et internationaux dont la Convention de Bâle qui agit sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux destinés à des opérations d'élimination.



LES DÉCHETS INERTES DU BTP ET LES DÉCHETS MINÉRAUX INDUSTRIELS

EN 2019

Quantité de
déchets
inertes
enfouis

498 631
tonnes

Quantités de déchets minéraux issus des processus industriels

Scories SLN
valorisées

Scories
produites par la
SLN (scories
standard)

Déchets
minéraux
produits par
Vale NC

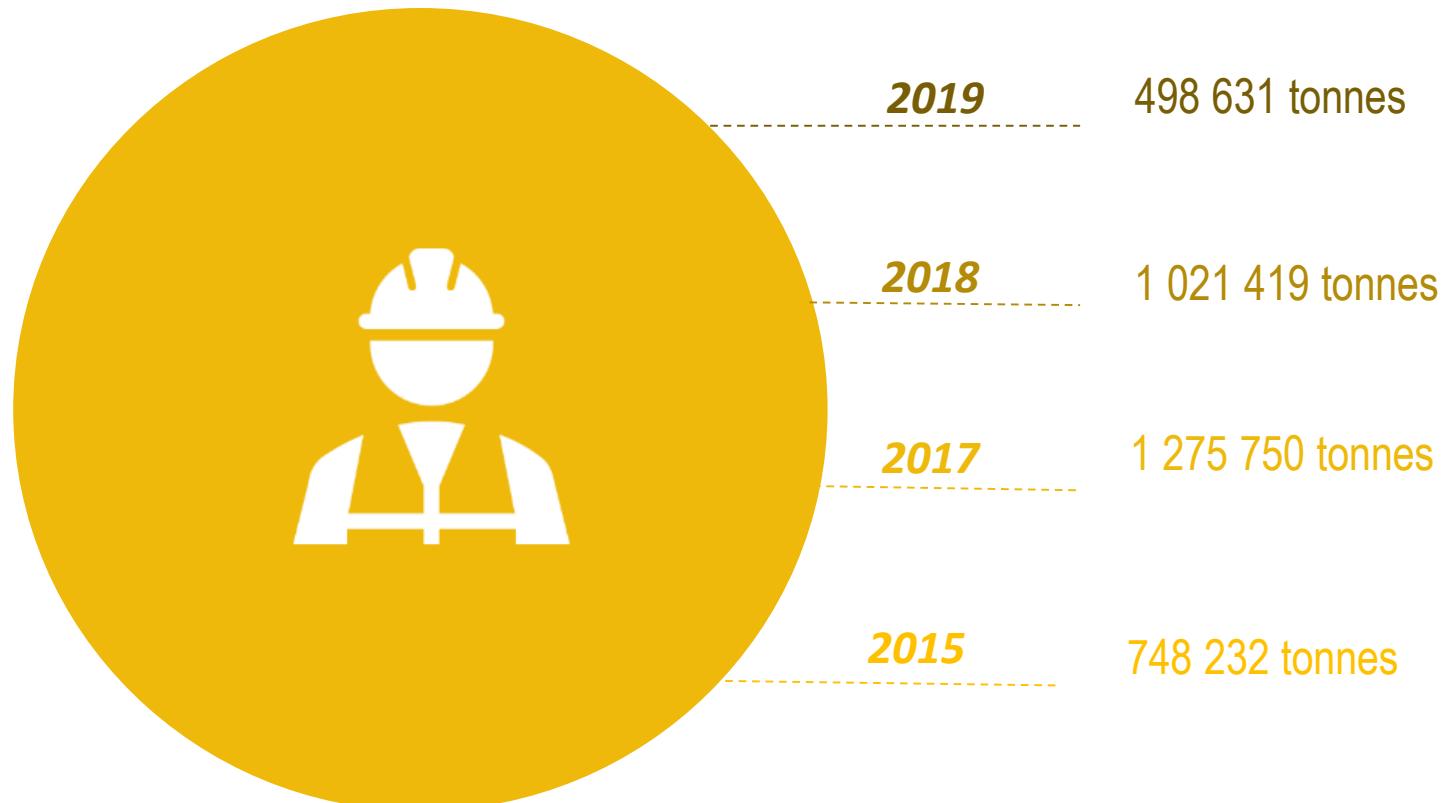
Déchets
minéraux
inertes d'autres
industries

1 624 000 tonnes



LES DÉCHETS INERTES DU BTP ET LES DÉCHETS MINÉRAUX INDUSTRIELS

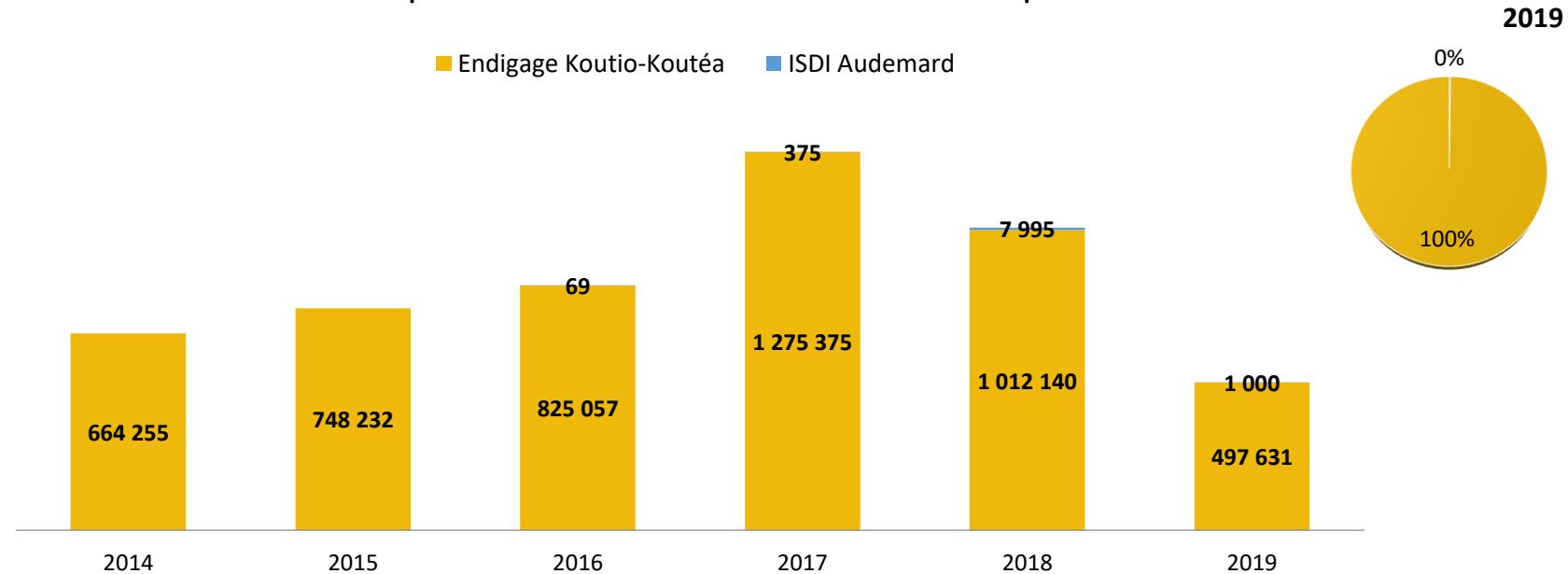
- Quantité totale de déchets inertes enfouis





LES DÉCHETS INERTES DU BTP ET LES DÉCHETS MINÉRAUX INDUSTRIELS

Evolution des quantités de déchets inertes enfouis en province Sud



- La quantité de déchets inertes enfouis est en nette diminution depuis 2017. Cette diminution est corrélée avec la réduction des grands chantiers de BTP.
- Il serait intéressant à terme de pouvoir mesurer la progression éventuelle de l'équilibrage des remblais/déblais sur site ou à proximité

Index

- **Convention de Bâle** : Sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux destinés à des opérations d'élimination
- **DD** : Déchet dangereux, déchet ou combinaison de déchets potentiellement nuisibles à la santé humaine et à l'environnement. Peut présenter les caractères de risque suivants : explosif, comburant, inflammable ; irritant, nocif, toxique ; cancérogène ; corrosif ; infectieux ; repro-toxique, mutagène ; écotoxique
- **Déchets du BTP** : issus des chantiers du Bâtiment (démolition, réhabilitation, constructions neuves et activités de terrassement) et des Travaux publics (entretien des ouvrages existants et nouveaux équipements routiers, transport, énergie, télécommunications). Ils comportent des déchets inertes, des déchets non dangereux et des déchets dangereux
- **DMA** : Déchets ménagers et assimilés, déchets non dangereux issus principalement des ménages, mais aussi des activités économiques et des collectivités collectés par le service public mis en place par les communes. Cette catégorie inclut les ordures ménagères et les déchets collectés sélectivement (déchets verts, encombrants,...)
- **DND** : Déchets non dangereux, déchets qui ne présentent pas de caractère dangereux ou toxique vis-à-vis de l'environnement ou de la santé humaine. Ils peuvent cependant se décomposer, brûler, fermenter ou se transformer chimiquement. Sont inclus dans cette catégorie les matières plastiques (PVC, PE, polystyrène, ...), le bois non traité, les métaux, les films plastiques, palettes, cartons, emballages non souillés, etc.
- **DO** : Fermentescibles, résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Déchets végétaux, reste de repas, déchets carnés, etc.
- **DV** : Déchets verts, résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts privés et publics (ménages, entreprises privées, parcs et jardins, terrains de sports, collectivités, organismes publics et parapublics)
- **ISD** : Installation de stockage de déchets non dangereux : site d'élimination des déchets par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre, respectant la réglementation en vigueur.
- **PAP** : Porte-à-porte (collecte en), mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets
- **PAV** : Point d'apport volontaire, emplacement en accès libre équipé d'un ou de plusieurs contenants destinés au dépôt volontaire des déchets préalablement séparés par leurs producteurs
- **QAV** : Quai d'apport volontaire
- **REOM** : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : redevance calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères
- **REP** : « Responsabilité élargie du producteur », dérivé du principe « pollueur-paiteur », son mécanisme étend les obligations matérielles et/ou financières (voir éco-participation) du producteur (fabricant ou importateur d'un produit) jusqu'à la gestion de ce produit en fin de vie. La REP a été instaurée en 2008 en province Sud (livre IV de son code de l'environnement) et concerne à ce jour 6 filières : huiles, batteries, piles, pneus, véhicules et DEEE depuis 2013. Le dispositif a vocation à intégrer de nouvelles filières à l'avenir. en 2018, Trecodec est le seul éco-organisme agréé pour la gestion de ces filières en province Sud